



Communiqué de presse

Le syndicat HCR de CANNES, l'Union Locale de CANNES et l'Union Départementale CGT des Alpes-Maritimes organisent « la Nuit des Petites Flammes », pour contester la réforme de l'assurance chômage initiée par le gouvernement et soutenir toutes et tous les salarié-es de la branche professionnelle des Hôtels, Cafés, Restaurants (HCR), les personnels précaires, saisonniers et extras, travailleurs sans papiers, CDD et CDI. Toutes et Tous ces travailleurs qui risquent de perdre leur emploi suite à la pandémie.

Les fermetures administratives des restaurants et des établissements hôteliers, dans le cadre du confinement, mettent en grande difficulté financière l'ensemble des salarié-es, et particulièrement ceux non couverts par un contrat à durée indéterminée. En effet, les règles du chômage partiel ne s'appliquent pas aux travailleuses et travailleurs qui sont appelés à intervenir pour compenser les surcharges de travail dans les Hôtels, Cafés et Restaurants (saisonniers et extras).

De plus, le ralentissement de l'activité qui s'annonce pendant la saison estivale 2020, ne permettra pas à tous ces professionnels du secteur de travailler assez longtemps pour acquérir des droits à l'allocation chômage. Un grand nombre de saisonniers et d'extras vont être dans l'obligation de changer de métier afin de subvenir à leurs besoins pour survivre.

Cette situation va entraîner un véritable drame économique et social pour une profession qui était déjà en forte tension avant la crise sanitaire. Lors de la reprise de l'activité, dans les mois à venir, les employeurs de la branche HCR risquent même de se retrouver en difficulté pour trouver du personnel qualifié.

Pour la CGT, il est important de préserver le savoir-faire de ces secteurs, ceux-ci étant en grande partie entre les mains de salarié-es en contrat précaire.

Dans un premier temps, il faut prolonger d'un an, les droits à l'allocation chômage, et geler le décompte des droits pendant la période d'impossibilité de travailler.

La CGT dénonce la réforme de l'assurance chômage initiée par le gouvernement.

Cette réforme va fortement impacter toutes et tous les salarié-es des Hôtels, Cafés et Restaurants, qu'ils soient en CDI mais licencié-es, en CDD non renouvelé-es, en contrat saisonnier ou en extra.

La CGT revendique ET exige :

- l'annulation du durcissement du seuil d'ouverture des droits depuis le 1er novembre 2019 ;
- l'annulation de l'allongement à six mois du seuil de rechargement ;
- l'annulation définitive de la dégressivité ;
- l'annulation de la mise en œuvre au 1er septembre du changement de mode de calcul de l'allocation, qui induirait une baisse pouvant aller jusqu'à 75 % des allocations mensuelles.

Nous vous invitons Mardi 9 juin 2020

- ⇒ **Conférence de presse** à **21H** sur le Parvis de l'Hôtel CARLTON à Cannes
- ⇒ **Mobilisation « La Nuit des Petites Flammes »** à partir de **21H30** sur la Croisette en respectant les mesures de distanciation

Venez nombreuses et nombreux, de tous les secteurs professionnels, avec votre lumière et votre masque, soutenir l'action des salarié-es des Hôtels, Cafés et Restaurants

Contact presse : Ange ROMITI 06 23 42 89 38